

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 07743
Numéro SIREN : 562 077 438
Nom ou dénomination : A L'HOTEL QUEEN MARY

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2022 sous le numéro de dépôt 74333

A L'HOTEL QUEEN MARY
SAS au capital de 64.000 euros
Siège social : 9, rue Greffulhe – 75008 PARIS
R.C.S Paris N° 562 077 438

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 septembre 2020

L'an 2020, le 30 septembre, à 14h30, sur proposition du Directeur Général Délégué, la Société Nouvelle de l'Hôtel Claridge a eu à disposition et pris connaissance dans les délais légaux des documents suivants :

- Avis de convocation en AGO par le Directeur Général Délégué, avec l'ordre du jour suivant :
 - o Lecture du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes
 - o Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 12 2019
 - o Ratification d'une convention
 - o Affectation du résultat
 - o Echéance des mandats de commissaires aux comptes
 - o Pouvoir pour les formalités
- Le bilan, le compte de résultats et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019
- Le rapport de gestion du Directeur général délégué
- Les rapports du Commissaire aux comptes
- Le projet de résolutions
- Les statuts à jour et tous autres documents prescrits par la loi.

Le Commissaire aux comptes en fonction a été régulièrement avisé.

En foi de quoi, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport établi par le Directeur Général délégué ainsi que celle des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, et après en avoir débattu, approuve le rapport de gestion de la Société, et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un total de bilan de 1.921.447 € et un résultat net bénéficiaire de + 73.160 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve et ratifie en tant que de besoin la convention de bail commercial signée avec la SCI 33 rue des Mathurins et entrée en vigueur le 1^{er} février 2019, pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel de 200.000€ HT révisable tous les 3 ans.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat net de l'exercice au compte " report à nouveau ".

Le report à nouveau, après ladite affectation, se montera donc à :

RAN à l'ouverture de l'exercice	+ 94.977 €
Bénéfice reporté	+ 73.160 €
Nouveau RAN	+ 168.137 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique décide de ne pas renouveler les mandats de Commissaires aux comptes (titulaire et suppléants), arrivés à échéance avec l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

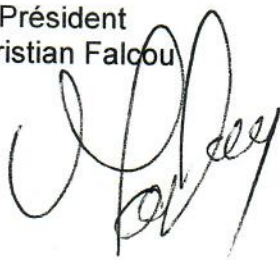
CINQUIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par l'actionnaire unique de la société

Société Nouvelle de l'Hôtel Claridge

Le Président
Christian Falcou



par copie certifiée conforme
